

 SNTRS la CGT CNRS-INRIA INSERM-IRD	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://www.sntrs.net	

N° 59 du 22 janvier 2004.

***Compte-rendu de l'entrevue entre
la direction du CNRS et
les syndicats : le 20/01/2004.***

Le SNTRS était représenté par A. Kieffer, M. Cousy et M. Pierre. Il s'agit d'une première série de réunions trimestrielles programmées par le Directeur Général, B. Laroutourou et la Directrice des Ressources Humaines, L. Flabbee.

Voici les éléments d'information donnés par la direction au cours de la réunion.

Sur la question de l'emploi :

- Des chercheurs :

En 2004, il est prévu environ 500 départs dont environ 300 en retraite, 320 embauches titulaires (357 en 2003), 119 suppressions de postes de titulaires et environ 50 réintégrations.

En 2004, la direction espère obtenir 105 nouveaux post-docs sur les 210 prévus au budget de l'Etat mais la répartition entre les EPST n'a pas encore fixée par le Ministère. Les post-docs recrutés en 2003 verront leur contrat se terminer pour la moitié d'entre eux, ceux de l'autre moitié seront prolongés d'un an. Les post-docs recrutés en 2004, le seront pour un an, une partie d'entre eux verra leurs contrats prolongés une deuxième année. La procédure de recrutement des post-docs se fera au niveau des directions des départements scientifiques. Un appel aux laboratoires dans les secteurs prioritaires sera effectué. Les projets proposés par ces laboratoires seront sélectionnés par des Comités ad hoc au niveau des départements. Ces comités comprendront quelques membres des sections. Les laboratoires sélectionnés seront chargés de trouver un candidat que la direction validera.

150 postes seront prévus pour le recrutement de DR2 titulaires (promotion CR1 → DR2) alors qu'il y en avait 209 en 2003.

Les CDD seront utilisés de manière indifférenciée pour les chercheurs et les ITA (plutôt axé pour les chercheurs ?). Il y en 344. 200 seront utilisés pour financer des personnels dont l'emploi était gagé (par des postes de titulaires qui seront réutilisés pour l'embauche de titulaires cette année ?), les 144 restants seront utilisés pour de nouvelles embauches notamment 60 pour l'accueil en détachement provenant de l'Enseignement Supérieur, des entreprises etc.

- et des ITA :

Environ 700 départs sont prévus. Il y aurait sans doute 536 recrutements dont 35 (au lieu de 50 en 2003) réservés pour la loi Sapin et 22 pour les handicaps.

Le CNRS rajoute aux critères déjà très restrictifs de la loi Sapin des contraintes supplémentaires, (c'est en fait la même chose pour le secteur handicap). Depuis 2003, les postes ne sont plus ouverts en fonction des qualifications des personnels précaires travaillant déjà dans les laboratoires, mais doivent correspondre aux priorités définies par l'établissement : sur 50 postes réservés en 2003 pour la titularisation de précaires, seulement 24 ont été pourvus, les autres étant reportés sur les concours non réservés.

Notre commentaire : C'est une politique dure de priorités. Les instances scientifiques sont contournées. La direction décide sans tenir compte des critiques.

Le SNTRS ainsi que les autres syndicats ont poussé la discussion sur la baisse des postes de titulaires et le renforcement de la précarité. Le débat a été long et vif.

A propos de l'INIST :

Les moyens de l'INIST sont renforcés : plus 19 % en 2004, mais l'INIST se redéploie (abandon de la base Pascal). Les analystes documentaires non titulaires ne correspondent plus aux besoins. Le DG a décidé d'en licencier 34 au 1^{er} mars 2004. Il a tout de même accepté une entrevue avec les syndicats à propos de ces licenciements.

En ce qui concerne la mobilité des chercheurs :

La mobilité en fonction de l'affichage des possibilités d'accueil dans des unités retenues par les directions du département n'est pas obligatoire, les chercheurs peuvent organiser leur mobilité autrement.

Sur la Question de l'égalité hommes-femmes :

L'enquête actuelle sur ce problème ne concerne que les chercheurs.

Les mesures à prévoir pour avancer sur le problème de l'égalité hommes-femmes devront être remises en avant dans une prochaine réunion.

A propos de la suppression de la bonification pour enfant, pour les mères au moment de prendre leur retraite, la direction informe qu'un décret visant à atténuer certaines mesures fixées dans des décrets de fin 2003 serait en préparation chez Fillon.

Concernant le statut des personnels permanents :

Le DG est favorable à une remise à plat du décret-cadre de 1983. **Il fait savoir qu'il n'a pas forcément les mêmes préoccupations que nous.** Il reconnaît que l'attractivité des carrières pose problème bien que le statut soit très attractif pour les étrangers notamment les Italiens. Il pense que les reconstitutions de carrière sont très insuffisantes.

Il souhaite faire bénéficier d'une meilleure rémunération les non titulaires que les titulaires.

Notre commentaire : A suivre prudemment...

A propos du débat pour la préparation de la loi d'orientation de la recherche :

Le DG invite les syndicats à prendre connaissance du texte diffusé par le ministre. Il prévoit des débats au CNRS (un texte fixera son organisation).

Au sujet de l'autonomie du CNRS :

Le DG souhaite discuter avec les syndicats de la manière dont ils prennent en compte l'autonomie du CNRS. Il pense que les syndicats doivent discuter des problèmes avec la direction de l'établissement avant de rencontrer le Ministre.

Il a tenté quelques passages en force : décret CR2... mais il s'est fait contrer. Il en tire les conséquences. Affaire à suivre.